



Directives complémentaires relatives au déroulement du jeu dans le contexte de Covid-19 (National League, Swiss League, U20-Elit, U17-Elit)

1. Début des championnats

Conformément à la décision de l'Assemblée de la Ligue du 14 août 2020, le championnat de National League débute le 1^{er} octobre 2020 et le championnat de Swiss League le 2 octobre 2020. Les calendriers des matchs seront finalisés et publiés d'ici la mi-septembre 2020.

Le début des championnats U20-Elit (4 septembre 2020) et U17-Elit (9 septembre 2020) reste inchangé.

2. Tests PCR avant le début des championnats

Tous les joueurs et tous les membres des staffs (National League et Swiss League) sont tenus de se soumettre à un test de dépistage du Covid-19 avant le début des championnats (à partir de trois jours avant le premier match). Ces tests sont recommandés pour les joueurs et les membres des staffs des ligues U20-Elit et U17-Elit.

Une fois obtenus, les résultats des tests doivent être communiqués sans délai à la NL&SL Operations (uniquement le nombre de cas négatifs et positifs). Les résultats des tests seront publiés dans le dossier Covid-19 sur le site web sihf.ch (uniquement le nombre de tests négatifs et positifs par club).

Les joueurs et les membres des staffs des équipes de Regio League participant à la Coupe doivent également être soumis à un test de dépistage trois jours avant le premier match de Coupe.

Les arbitres du Sport d'élite sont eux aussi tenus de se soumettre à un test de dépistage avant leur premier match en championnat ou en Coupe.

3. Tests PCR en cours de championnat

En cours de championnat, les joueurs, les membres des staffs et les arbitres ne doivent se soumettre à un test de dépistage qu'en présence de symptômes et selon la procédure au ch. 4.

4. Marche à suivre en cas de test positif

4.1 Joueur contaminé*

Tous les joueurs et les membres du staff de l'équipe concernée doivent se soumettre à un test. Les joueurs et les membres des staffs des équipes adverses des cinq jours précédents ainsi que les arbitres concernés doivent également se soumettre à un test de dépistage.

4.2 Membre du staff contaminé*

Tous les membres du staff et les joueurs de l'équipe concernée doivent se soumettre à un test. Les joueurs et les membres des staffs des équipes adverses des cinq jours précédents ainsi que les arbitres concernés doivent également se soumettre à un test de dépistage.

01.09.2020/BP Page 1 / 3





4.3 Arbitre contaminé*

Les joueurs et les membres des staffs des équipes dont l'arbitre concerné a dirigé un match lors des cinq jours précédents doivent se soumettre à un test de dépistage. Les autres arbitres avec lesquels l'arbitre concerné à dirigé un match lors des cinq jours précédents doivent également se soumettre à un test de dépistage.

4.4 Membre de l'équipe TV contaminé**

Intervieweur : Pas de test de dépistage requis pour les joueurs, les membres du staff et les arbitres, pour autant que la distance (1,5 m) ait été respectée. Les membres de l'équipe TV doivent être soumis à un test de dépistage.

Directeur de production : Les personnes présentes à la table du commentateur doivent se soumettre à un test de dépistage. Les membres de l'équipe TV doivent être soumis à un test de dépistage.

Autres personnes de l'équipe TV : Pas de test de dépistage requis pour les joueurs, les membres du staff et les arbitres, pour autant que la distance (1,5 m) ait été respectée. Les membres de l'équipe TV doivent être soumis à un test de dépistage.

- *= Il s'agit de recommandations de la NL & SL Operations, d'entente avec le Medical Committee. La décision définitive incombe au médecin d'équipe, sur consultation du médecin cantonal.
- ** Il s'agit d'une recommandation de la NL & SL Operations ; la responsabilité incombe au partenaire TV concerné.

5. Chaîne d'information en cas de tests positifs

Immédiatement après obtention de l'information de la part du médecin cantonal, le nombre de joueurs (sans indication des noms), de membres du staff, etc. contaminés et de personnes placées en quarantaine doit être communiqué par le responsable Covid-19 du club comme suit :

- NL & SL Operations
 (D. Vaucher, <u>denis.vaucher@sihf.ch</u>, 079 790 90 60 <u>et</u>
 P. Bohnenblust, <u>philipp.bohnenblust@sihf.ch</u>, 079 448 62 83)
- Equipes adverses des cinq jours précédents
- Arbitres (Peter Küng, 079 424 26 32 ou Sascha Kunz, 079 697 57 26)
- Partenaires TV

Publication dans le dossier Covid-19 sur le site sihf.ch. En sus, publication via les canaux NL et SL (Twitter, etc.), d'entente avec le club concerné.

6. Nombre minimal de joueurs disponibles / licences B

6.1 Nombre minimal de joueurs disponibles

Un match de championnat peut être reporté si moins de 12 joueurs de champ et un gardien titulaires d'une licence A auprès de l'équipe concernée sont disponibles (tests positifs, quarantaine, etc.).

Le report s'effectue selon les art. 12 et 17 du Règlement de jeu Sport d'élite.

01.09.2020/BP Page 2 / 3





6.2 Licences B

La limitation du nombre de licences B par équipe et par match pour les joueurs âgés de 23 ans ou plus est levée en National League et en Swiss League pour la saison 2020/21 (art. 2.3 du Règlement Système des 2 enregistrements de joueurs).

7. Concepts de protection des clubs

Les clubs sont tenus de soumettre leurs concepts de protection « Championnat » et « Infrastructure » à la NL & SL Operations au plus tard cinq jours avant le début du championnat. Les concepts de protection sont publiés en ligne dans le dossier Covid-19 sur le site sihf.ch et sont accessibles publiquement. Les équipes invitées sont responsables de s'informer sur le concept de protection de l'équipe recevante en amont d'un match.

L'équipe invitée transmet par voie électronique au responsable Covid-19 de l'équipe recevante la liste complète de toutes les personnes se rendant au match.

8. Scénarios possibles pour une interruption / un arrêt de la saison

Le cas échéant, une Assemblée de la Ligue extraordinaire décidera des scénarios éventuels relatifs à une interruption, voire à un arrêt de la saison.

9. Informations aux médias

Les informations aux médias concernant le Covid-19 et le championnat ainsi que les cas de personnes de la SIHF (arbitres) testées positives ne sont transmises que par les deux responsables Covid-19 de la SIHF ou la Cheffe médias de la SIHF.

Les informations aux médias concernant le Covid-19 et les cas de personnes d'un club testées positives sont transmises par le club de NL ou de SL concerné.

01.09.2020/BP Page 3 / 3